

Eric WOERTH
MINISTRE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

<http://www.budget.gouv.fr>

<http://www.comptes-publics.gouv.fr>

Paris, le 30 avril 2009

Eric Woerth lance la campagne anti-contrefaçon 2009 menée par la douane et le Comité Colbert

Eric WOERTH et Françoise MONTENAY, présidente du Comité Colbert ont lancé ce matin à Bercy la campagne anti-contrefaçon menée par la douane et le Comité Colbert sous l'égide du Comité National Anti-contrefaçon (CNAC), destinée à sensibiliser le public au phénomène de la contrefaçon.

A cette occasion, les services douaniers ont procédé, dans la Cour d'Honneur du ministère, à la destruction de lunettes de soleil de contrefaçon provenant de diverses saisies.

Par ailleurs, afin de sensibiliser les consommateurs aux risques pour la santé de l'utilisation des produits de contrefaçon, des tests de conformité en vigueur pour ces produits ont été effectués en direct sur différents types de lunettes contrefaites par des experts douaniers du service commun des laboratoires de Bercy.

Au titre de cette campagne, 10 000 affiches seront apposées dans les aéroports pour sensibiliser les voyageurs français et étrangers aux risques liés à la contrefaçon. Des slogans chocs seront privilégiés : "Faux croco, vrais tracas", "Derrière ces lunettes, vous serez vite démasqués", "Double casquette : consommateur et contrefacteur", "Avec elle, vous allez avoir un succès fou à la douane", "Prochain défilé ...au Palais de Justice".



Le Comité Colbert, qui regroupe 70 marques prestigieuses incarnant l'identité française, s'est efforcé de combattre le fléau en mettant notamment en place une veille législative et une collaboration étroite avec les pouvoirs publics. La douane a fait de la lutte contre la contrefaçon une de ses missions prioritaires avec 6,5 millions d'articles saisis en 2008 pour une valeur estimée à 467 millions d'euros.



Les contrôles mis en place par la douane sont à la hauteur des enjeux. Recouvrant un large éventail de pouvoirs juridiques, ils sont mis en œuvre sur l'ensemble du territoire national et visent tous les vecteurs de fraude : ciblage dans les ports et aéroports, contrôles à la circulation, unités spécialisées de contrôle du fret express et postal, surveillance sur Internet.

Résultat d'un partenariat actif avec les entreprises titulaires de droits de propriété intellectuelle, l'action de la douane s'inscrit dans une dimension internationale avec la mise en œuvre du nouveau plan d'action douanier européen adopté en mars 2009 par les autorités communautaires.

Contacts presse :

Cabinet de M. Eric Woerth : Eva Quickert-Menzel / Daniel Baldaña / Aurélie Herz - ☎ 01 53 18 42 96

Comité Colbert : Edwige Pelletier (Douzal-Sarkozy & Sauvage) - ☎ 01 53 05 50 00

Direction générale des douanes et droits indirects : Jean-Roald L'Hermitte - ☎ 01 57 53 47 03

